

ETUDES ENVIRONNEMENTALES

Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois

**Déchèterie de Villefranche-sur-Cher
41200 VILLEFRANCHE-SUR-CHER**

ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 AU SENS DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois

Porte des Béliers – Rue Normant – BP 31
41200 ROMORANTIN - LANTHENAY

Contact : M. Pierre-Marie BERLU
Service Déchets Ménagers

AFFAIRE N° 2209E14Q2000040

Date(s) d'intervention : 10 Mars 2023
Date d'édition du rapport : 24 novembre 2023

AUTEURS : Yohan DOUVENEAU
SUPERVISION : Mathilde LAMBERT
Email : yohan.douveneau@socotec.com

SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité - Centre Val de Loire

2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex
Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 436 960 euros

Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France

834 096 497 RCS Versailles – APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR 00 834096497 - www.socotec.fr

Sommaire

1. CADRE DE L'ÉTUDE	2
2. COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET	2
3. LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE.....	3
4. DESCRIPTION DU PROJET.....	4
4.1. A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?	4
4.2. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie	4
4.3. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention	5
4.4. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention	6
4.5. Durée et période des travaux	6
5. DESCRIPTIONS DES NATURA 2000	6
5.1. ZSC - FR2402001 – SOLOGNE.....	7
5.2. ZPS - FR2410023- PLATEAU DE CHABRIS / LA CHAPELLE - MONTMARTIN	9
6. INVESTIGATIONS	10
6.1. Investigations écologiques.....	10
6.2. Investigations zones humides.....	17
7. ÉVALUATION DES INCIDENCES.....	20
7.1. Description des incidences potentielles	20
7.2. Mesure d'évitement et de réduction des incidences potentielles	21
8. CONCLUSION.....	21
8.1. Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative ?	21

Index des figures

Figure 1 : Carte de localisation IGN	3
Figure 2 : Carte de localisation sur fond cadastral.....	4
Figure 3 : Carte de localisation des sites Natura 2000 les plus proches	5
Figure 4 : Tableau GEPPA modifié	17
Figure 5 : Localisation du sondage pédologique.....	18

Index des tableaux

Tableau 1 : Identification du Demandeur	2
Tableau 2 : Informations générales	3
Tableau 3 : Identification des Zones Natura 2000 les plus proches	4
Tableau 4 : Synthèse des surfaces actuelles	6
Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne	7
Tableau 6 : Listes des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne.....	8
Tableau 7 : Listes des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne.....	9
Tableau 8 : Répartition des habitats semi-naturels et artificiels au sein de l'aire d'étude rapprochée (CB et EUNIS)	10
Tableau 9 : Liste des espèces végétales recensées.....	15
Tableau 10 : Liste des oiseaux observés en mars 2023	16
Tableau 11 : Incidences potentielles directes du projet.....	20

1. Cadre de l'étude

La déchèterie de Villefranche-sur-Cher détenue par la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois dispose d'un récépissé de dépôt de déclaration ICPE en date du 31 octobre 2014 au titre des rubriques 2710 et 2170.

Ce présent dossier concerne l'étude d'incidence Natura 2000 rédigée dans le cadre d'une procédure de régularisation administrative au titre des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE).

Une levée de doute sur les zones humides au sens de la réglementation en vigueur est également proposée dans la présente étude.

2. Coordonnées du porteur de projet

Tableau 1 : Identification du Demandeur

Personne morale Dénomination ou raison sociale	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAI ET DU MONESTOIS
Forme juridique	Communauté de communes
N° de SIRET	20001840600096
Coordonnées :	
Adresse	Rue Normand 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
Téléphone	02 54 94 41 71
Signataire :	
Prénom, Nom	Monsieur Pierre-Marie BERLU
Qualité	Service Déchets Ménagers
Personne en charge du suivi du dossier :	
Prénom, Nom	Monsieur Pierre-Marie BERLU
Fonction	Service Déchets Ménagers
Adresse	Rue Normand 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
Téléphone	02 54 94 41 71
Adresse électronique	dechets.menagers@ccrm41.fr

3. Localisation du site d'étude

Les références et informations générales des terrains étudiés sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Informations générales

Adresse de l'installation	La Genetière, route de Gièvres 41200 VILLEFRANCHE-SUR-CHER
Emplacement de l'installation :	
Départements concernés	LOIR-ET-CHER (41)
Communes concernées	VILLEFRANCHE-SUR-CHER (41200)
Parcelles cadastrales	Section BC n°161

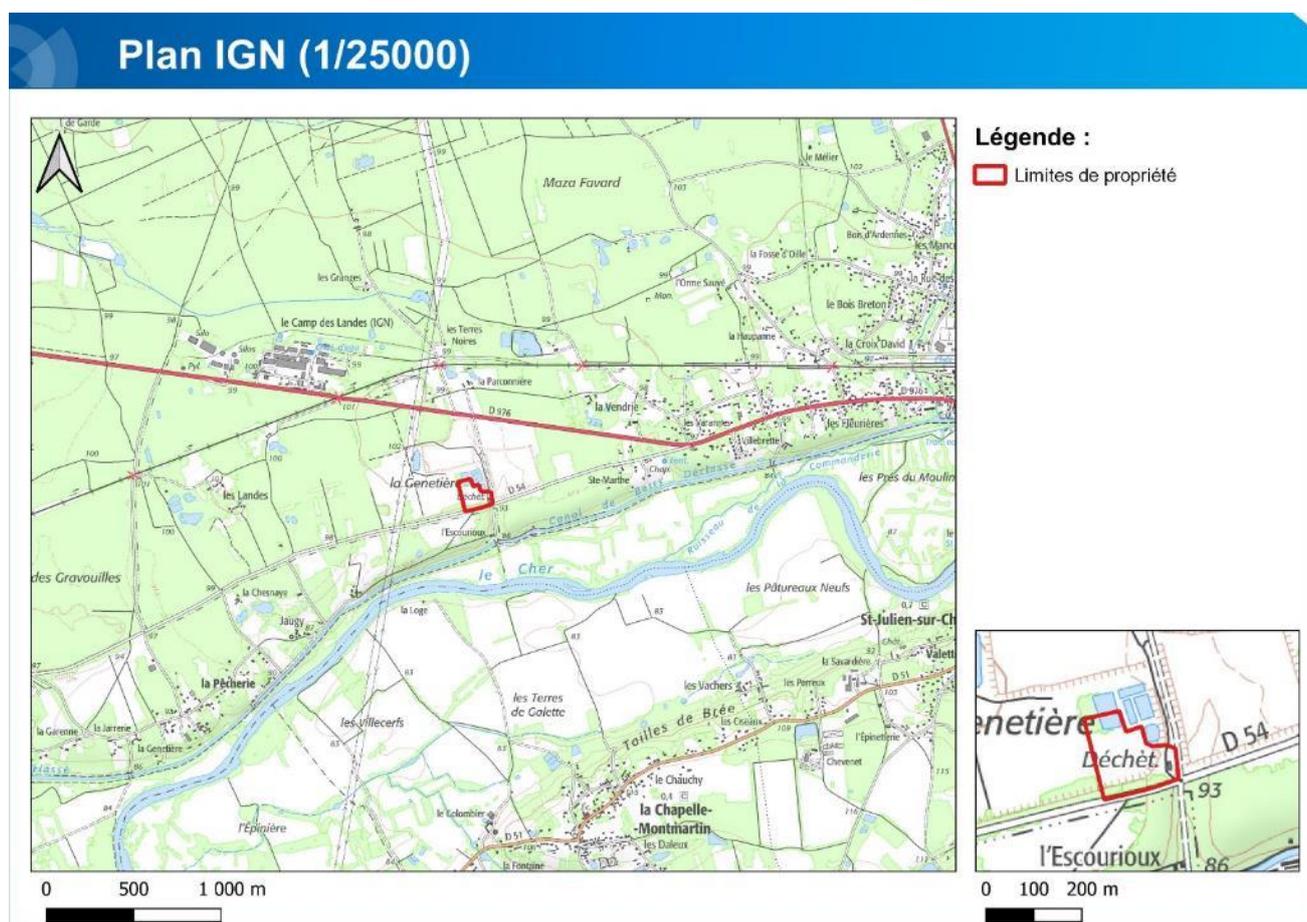


Figure 1 : Carte de localisation IGN

Plan cadastral (1/2500)

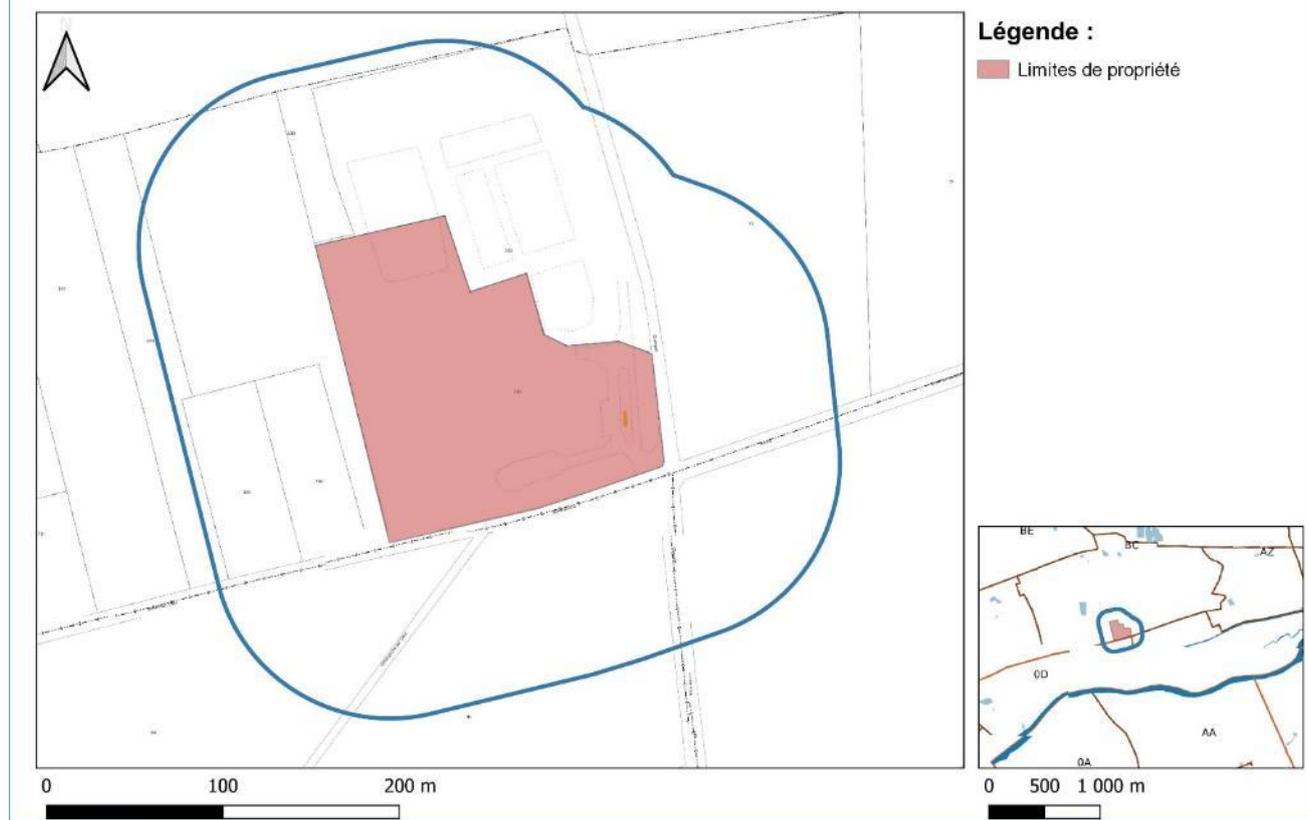


Figure 2 : Carte de localisation sur fond cadastral

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1. A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Le site accueille la déchetterie de Villefranche-sur-Cher, une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à Enregistrement.

4.2. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet se situe :

- En site Natura 2000
- Hors site(s) Natura 2000 :

Tableau 3 : Identification des Zones Natura 2000 les plus proches

Code du site	Type	Nom	Intérêts	Distance au site étudié
FR2402001	ZSC	Sologne	Habitats, Faune, Flore	1,7 km au Nord
FR2410023	ZPS	Plateau de Chabris / la Chapelle – Montmartin	Oiseaux	0,3 km au Sud

Zone Natura 2000

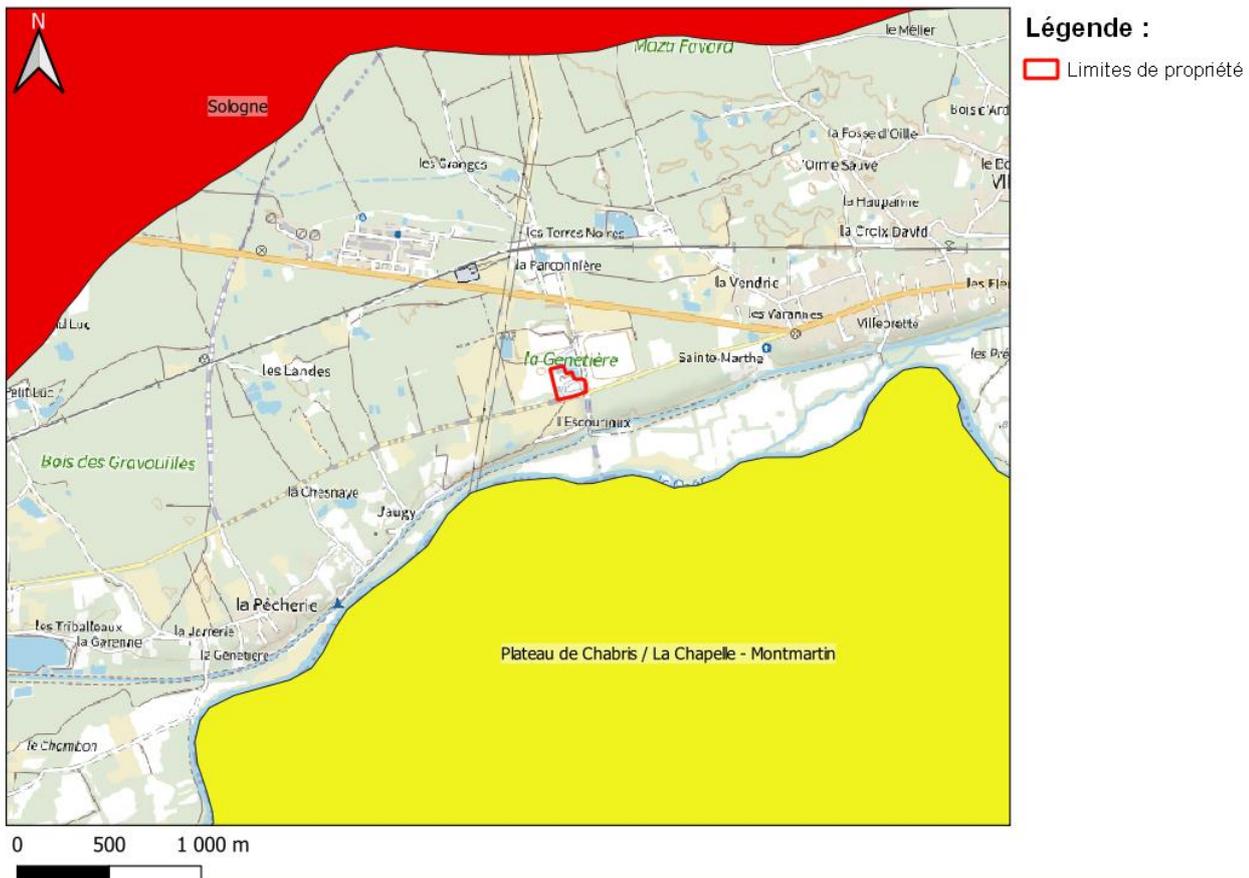


Figure 3 : Carte de localisation des sites Natura 2000 les plus proches

4.3. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

L'étude d'incidence Natura 2000 intervention dans le cadre d'un dépôt d'un dossier d'enregistrement au titre du Code de l'Environnement pour la déchetterie de Villefranche-sur-Cher (41).

La nature et le fonctionnement de l'activité resteront inchangés, aucun aménagement ou toute autre modification dans l'enceinte du site n'est prévu par le pétitionnaire. Pour rappel, la présente étude intervient dans le cadre d'une régularisation administrative.

4.4. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Le détail des surfaces est précisé dans le tableau ci-après

Aucun aménagement ne sera réalisé.

Tableau 4 : Synthèse des surfaces actuelles

Référence Bâtiment	Activité	Surfaces
Terrain		22 188 m²
Plateforme	Plateforme, voirie, locaux	11350 m ²
Bassins	Bassin de gestion des eaux pluviales	1900 m ²
TOTAL BÂTI		13 250 m²
Espaces « naturels »	-	8938 m ²

4.5. Durée et période des travaux

- ▶ Date envisagée de début des travaux : Déjà réalisé
- ▶ Durée précise des travaux : Déjà réalisé
- ▶ Période précise des travaux : Projet déjà réalisé

5. DESCRIPTIONS DES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a été mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive « Habitats » datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. La structuration de ce réseau comprend :

- Les Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Les Sites d'Intérêt Communautaires (SIC) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Pour désigner les ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission Européenne (CE), sous la forme de pSIC (proposition de Site d'Intérêt Communautaire). Une proposition de site doit être motivée par la présence d'espèces (annexe II) ou d'habitats (annexe I) de la Directive « Habitats naturels-faune-flore ». Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) pour l'Union européenne. Un arrêté ministériel français par le ministre en charge de l'Environnement désigne ensuite le site comme ZSC.

5.1. ZSC - FR2402001 – SOLOGNE

Cette zone Natura 2000, localisée à 1,7 km au Nord de la déchetterie intègre l'entité paysagère de la Sologne. Elle relève de la Directive Habitats, pour ces vastes étendues forestière émaillée d'étangs, situées en totalité sur les formations sédimentaires du Burdigalien.

Les habitats présents dans la Natura 2000 « Sologne » sont recensés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne

Habitats (Code Natura 2000 + Nom)	
Site Natura 2000 FR2402001 « Sologne »	2330 Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>
	3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)
	3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
	3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.
	3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
	3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
	4010 Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>
	4030 Landes sèches européennes
	5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
	6120 Pelouses calcaires de sables xériques
	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
	6230 Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
	6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	

Habitats (Code Natura 2000 + Nom)	
	7110 Tourbières hautes actives
	7140 Tourbières de transition et tremblantes
	7150 Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion
	91D0 Tourbières boisées
	91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
	9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)
	9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>
	9230 Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>

Les espèces animales et végétales d'intérêt communautaires sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Listes des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Code Natura 2000
Poissons	Chabot	<i>Cottus perifretum</i>	5315
	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	5339
	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096
Invertébrés	Noctuelle des Peucédans	<i>Gortyna borellii lunata</i>	4035
	Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>	1014
	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	6199
	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	1032
	Gomphe serpentin	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	1037
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	1042
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044
	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	1046
	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	1060
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065
	Laineuse du Prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	1074
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083

	Pique-Prune	<i>Osmoderma eremita</i>	1084
	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088
	Écrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	1092
Amphibiens	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	1220
Mammifères	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355
Plantes	Marsilée à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>	1428
	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	1831
	Caldésie à feuilles de parnassie	<i>Caldesia parnassifolia</i>	1832

5.2. ZPS - FR2410023- PLATEAU DE CHABRIS / LA CHAPELLE - MONTMARTIN

Cette zone Natura 2000, située à 400 m au Sud de la déchetterie, relève de la Directive Oiseaux. Elle englobe des plaines céréalières composées de grandes parcelles ou de parcelles en lanière et des obstacles visuels peu nombreux caractérisent les paysages de ce plateau calcaire.

L'intérêt de ce site repose essentiellement sur sa richesse faunistique, notamment sur une avifaune typique des milieux de plaine, aussi bien cultivés que prairiaux, avec des espèces emblématiques telles que l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard et le Hibou des marais, tous nicheurs plus ou moins réguliers sur le site et dont le statut de conservation est défavorable sur le plan national.

L'Outarde canepetière, connaît une baisse d'effectifs plus ou moins marquée depuis quelques années et qui méritent une attention particulière malgré la mise en œuvre de mesures agromorphologiques.

Les espèces d'Oiseaux visées par la ZPS Plateau de Chabris / la Chapelle – Montmartin sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Listes des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Sologne

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Code Natura 2000
Oiseaux	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	A222
	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084
	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	A128
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedecnemus</i>	A133
	Vanneaux huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	A142
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	A160

6. INVESTIGATIONS

6.1. Investigations écologiques

Une visite de site a été réalisée le 10 mars 2023 au cours de l'après-midi.

Les investigations ayant été réalisées en période hivernales, il s'agit d'une première approche dans l'identification des habitats naturels et des enjeux écologiques recensés sur l'aire d'étude.

6.1.1. Occupation du sol

Comme expliqué précédemment, l'aire d'étude accueille la déchetterie de Romorantin-Lanthenay, constituée d'espaces verts et de surfaces aménagées (voiries, plateforme) pour l'activité.

Dénomination et Code Corine Biotopes	Dénomination et Code EUNIS
Lagunes industrielles et canaux d'eau douce (CB 89.2)	Plans d'eau construits très artificiels et structures connexes (J5)
Chênaies-charmaies (CB 41.2)	Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus (G1.A1)
Terrain en friche (CB 87.1)	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (I1.53)
Fourrés médio-européens (CB 31.81)	Fourrés médio-européens sur sols riches (F3.11)
Roncier (31.831)	Roncier (F3.131)
Jeune pinède (CB 42.52)	Pinèdes à Pinus sylvestris médio-européennes (G3.42)
Sites industriels en activité (CB 86.3)	Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques (J1.4)
Pelouses de parcs (CB 85.12) :	Pelouses des parcs (E2.64)

Tableau 8 : Répartition des habitats semi-naturels et artificiels au sein de l'aire d'étude rapprochée (CB et EUNIS)

La carte proposée ci-après permet de localiser les différents habitats recensés.

Carte des habitats semi-naturels et artificiels

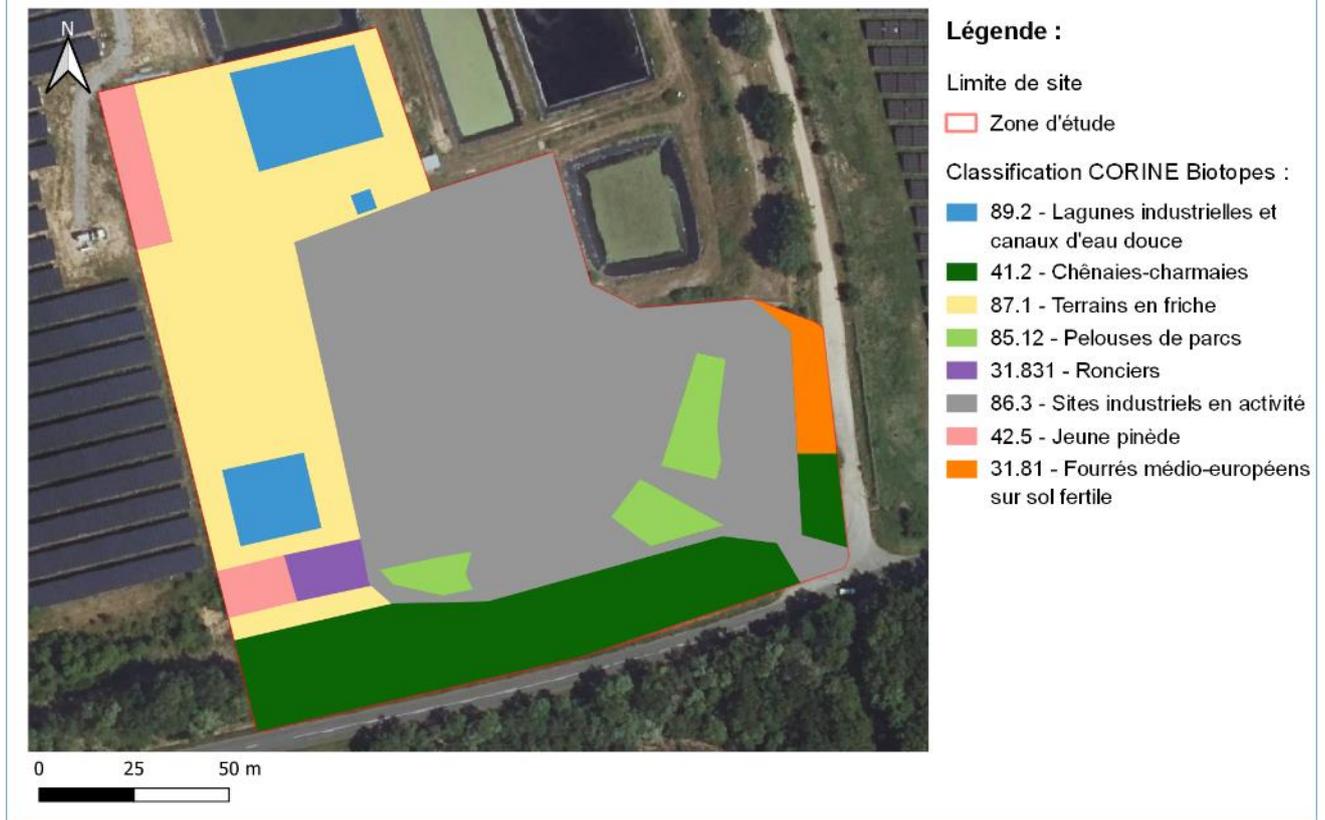


Figure 14 : Cartes des habitats au droit de la zone d'étude

Lagunes industrielles et canaux d'eau douce (CB 89.2)

Cet habitat inclut les bassins de gestion des eaux de l'exploitation (pluviales, incendie). Il peut être caractérisé selon le système EUNIS à travers la référence suivante : Plans d'eau construits très artificiels et structures connexes (J5).

Cet ouvrage de régulation ou de rétention est bâché, inhibant le développement d'une végétation hygrophile. En effet, la gestion des bassins dans le cadre de l'activité industrielle n'est pas compatible avec le cycle biologique des espèces (curage régulier des bassins, utilisation en urgence,...). La fréquentation du bassin se limite aux espèces peu exigeantes (Canard colvert, Grenouille verte...)



Chênaies-charmaies (CB 41.2)

Cet habitat forestier est présent sur la limite de propriété Sud de la déchetterie, le long de la D54. Ce dernier peut être approché selon le système EUNIS à travers la référence suivante : Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus (G1.A1).

Cet habitat est principalement représenté par le Chêne pédonculé. Cet habitat présente des secteurs où la strate arborescente est moins dense. Une partie de cette dernière fait l'objet d'une tonte régulière.



Terrain en friche (CB 87.1)

Cet habitat est situé à proximité immédiate de l'habitat décrit précédemment. Il peut être approché selon le système EUNIS à travers la référence suivante : Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces (I1.53).

Cet habitat résulte de l'absence d'entretien régulier sur des sols remaniés, ayant conduit au développement progressif d'une flore pionnière de type messicole.



Fourrés médio-européens (CB 31.81)

Cet habitat semi-naturel est observé sur la limite de propriété Est. Ce dernier peut être approché selon le système EUNIS à travers l'association suivante : Fourrés médio-européens sur sols riches (F3.11). Cette formation principalement arbustive se compose de Prunelliers, de Bouleaux et de Saules marsault.

Roncier (31.831)

Cet habitat naturel s'est développé spontanément en bordure d'un bassin de gestion des eaux. Il peut être approché selon le système EUNIS à travers la référence suivante : Roncier (F3.131).



Jeune pinède (CB 42.52)

Cet habitat est caractérisé par le développement spontané de Pin sylvestre. Ce dernier peut être approché selon le système EUNIS à travers l'association suivante : Pinèdes à Pinus sylvestris médio-européennes (G3.42). Le stade de développement des sujets est relativement jeune.



Sites industriels en activité (CB 86.3)

Cet habitat concerne les aménagements déjà existant nécessaire à l'activité. Il peut être approché selon le système EUNIS à travers la référence suivante : « Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques » (J1.4).

Les surfaces imperméabilisées limitent le développement de la flore.



Pelouses de parcs (CB 85.12) :

Cet habitat intéresse les pelouses régulièrement tondues, composé en majorité par des graminées. Il peut être approché selon le système EUNIS à travers la référence suivante : « Pelouses de parcs » (E2.64).

Les espèces végétales rencontrées, sont communes et opportunistes (adventices), et peuvent se développer sans contrainte d'entretien. Ce dernier accueille des espèces végétales herbacées, pionnières et peu exigeantes.



6.1.3. Faune

Mammifères terrestres

Aucun mammifère n'a été contacté lors des investigations. Les différentes clôtures de la déchetterie et des fermes solaires limitrophes limitent le déplacement des mammifères.

Chiroptères

Les caractéristiques constructives des bâtiments existants associés à l'activité ne sont pas favorables pour les Chiroptères.

La frange arborée (chênaie-charmaie) est favorable pour le déplacement des espèces locales. Aucun arbre à cavité n'a été repéré sur cet habitat.

Avifaune

Les espèces observées en mars 2023 sont listés ci-dessous.

Tableau 10 : Liste des oiseaux observés en mars 2023

TAXONS		DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTIONS		ETAT DE CONSERVATION					
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nat.	PNA	hivernant		de passage		nicheur	
				Nat.	Reg.	Nat.	Reg.	Nat.	Reg.	
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		Art.3		NAd	-	-	-	LC	LC
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>				DD	-	NAd	-	CR	CR
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		Art.3 & 3		NAd	-	-	-	LC	LC
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>				LC	-	NAd	-	LC	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>				NAd	-	-	-	LC	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		Art.3		-	-	-	-	LC	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>				LC	-	NAd	-	LC	LC

Les espèces recensées sont communes en période pré-vernale.

Plusieurs d'entre elles sont probablement nicheuses sur la déchetterie : Accenteur mouchet, Bergeronnette grise, Pigeon ramier, Corneille noire.

Amphibiens

Aucune espèce n'a été recensée en mars 2023 sur l'aire d'étud, période précoce pour la détection des amphibiens. Les bassins de gestion des eaux (pluviales, incendie) constituent les seules habitats aquatiques présents sur le site. Ces derniers totalement bâchés sont susceptibles d'accueillir des espèces ubiquistes, peu exigeante (Groupe des grenouilles vertes par exemple).

Reptiles

Aucune espèce n'a été observée lors de la visite sur site en mars 2023, précoce pour détecter ce groupe d'espèce. La plateforme de déchets est propice aux Lézard des murailles, probablement présent sur l'aire d'étude. La friche et la frange arborée limitrophe peuvent être fréquentées par davantage d'espèces généralistes telles que le Lézard vert, la Couleuvre helvétique.

Insectes

Aucun insecte n'a été observé sur l'aire d'étude.

Odonates : Les bassins ne sont pas propices à accueillir des espèces dites patrimoniales. L'enjeu pour ce groupe d'espèces est considéré comme faible.

Lépidoptères : Les enjeux pour ce groupe d'espèces est considéré comme faible au regard des habitats recensés.

Orthoptères : Les enjeux pour ce groupe d'espèces est considéré comme faible au regard des habitats recensés.

Coléoptères saproxyliques : Les investigations n'ont pas révélé d'indice de présence sur les arbres favorables malgré une inspection minutieuse.

6.1.4. Synthèse

Aucun habitat naturel ou espèce d'intérêt communautaire n'a été observé sur l'aire d'étude. Leur présence est considérée comme nulle au regard des milieux naturels concernés par le projet.

6.2. Investigations zones humides

Afin d'évaluer le caractère humide des sols en place au sens de la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 modif. 24 juin 2008), 2 sondages à la tarière manuelle ont été réalisés au sein de la zone d'étude.

Les critères permettant la caractérisation de sols pour la définition des zones humides émanent notamment du tableau des classes GEPPA présentés ci-après. Les profils pédologiques définissant des sols de zones humides sont notifiés par le sigle ZH comprenant les classes IVd à H.

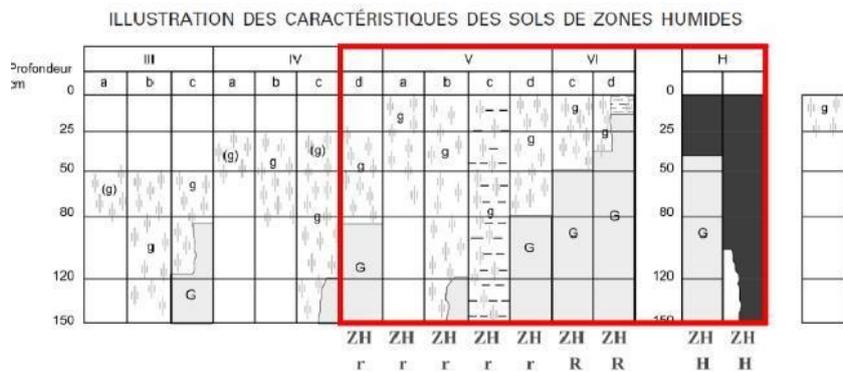


Figure 4 : Tableau GEPPA modifié

Les sondages se sont concentrés en partie basse du site, secteur propice à constituer des zones humides

La succession lithologique des sols superficiels est constitué d'un horizon remanié, confirmé par l'ancienne activité opérée sur le site, à savoir une carrière d'extraction. Ces remblais ont occasionné des refus à 0,50 m de profondeur sur des graves ou des horizons tassés.

Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée au cours des sondages.

Le profil des sondages et leur localisation sont présentés ci-dessous.

Carte des investigations pédologiques



Légende :

Limite de site

Zone d'étude

● Sondages pédologiques

Figure 5 : Localisation du sondage pédologique



SOCOTEC

Opérateur :

Couvert végétal :

Aspect de surface :

Description générale :

Description par horizon :

FICHE D'OBSERVATIONS PEDOLOGIQUES - S1 et S2

YD : Date : 10/03/2023

Couvert végétal : Cortège d'espèces pionnières

Aspect de surface : Frais

Description générale : Terrains en friches

coordonnées GPS S1

N (Latitude) 47.288000

E (Longitude) 1.730029

coordonnées GPS S2

N (Latitude) 47.288504

E (Longitude) 1.729802

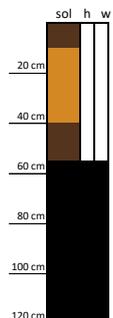


Classe GEPPA (1981)

IVb
Non typique de zone humide

h : hydromorphie (traces caractérisant la présence d'eau)
w : engorgement (présence d'eau)

Horizon	Prof haut cm	Prof bas cm	Couleur	Texture	Humidité	Hydromorphie	Type d'hydromorphie	Cailloux	Teneur en cailloux	Autres observations
H1	0	10	Brun foncé	Sablo-limoneuse	Frais	0	-	Absence	-	Remblais
H2	10	40	Roux	Sableuse	Sec	0	-	Absence	-	Remblais sableux
H3	40	55	Brun	Sableuse	Sec	0	-	Absence	-	Refus sur briques
H4	55	Fin de sondage								
H5	Fin de sondage									
H6										



Prof bas : Profondeur en cm du bas de l'horizon
Prof haut : Profondeur en cm du haut de l'horizon

Couleur : Brun (marron), ocre, gris, etc

Texture : Sable, limon, argile et combinaison

Humidité : Sec, frais, humide, très humide, noyé

Hydromorphie : 0 = nulle, 1 = faible, 2 = modérée, 3 = forte et étendue, 4 = dominante

Type d'hydromorphie : OXY = traces d'oxydation, RED = traces de réduction

Cailloux : Présence / absence

Teneur en cailloux : Estimer la proportion du volume occupé par les cailloux



Au regard des critères fixés par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 modif. 24 juin 2008, les sondages ne sont pas caractéristiques de zones humides au sens de la réglementation en vigueur.

Concernant le volet floristique, aucun habitat **n'est caractéristique de zone humide selon l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008.**

Conformément aux critères d'identification et de délimitation des zones humides fixées par l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008, il peut donc être conclu à l'absence de zones humides au sens de la réglementation en vigueur.

7. EVALUATION DES INCIDENCES

7.1. Description des incidences potentielles

Tableau 11 : Incidences potentielles directes du projet

Types d'incidences	Incidences
<p>Destruction ou détérioration d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce <i>par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> travail ou décapage du sol <input type="checkbox"/> installations ou constructions <input type="checkbox"/> changement d'occupation du sol <input type="checkbox"/> comblement de zones humides <input type="checkbox"/> défrichement <input type="checkbox"/> abattage d'arbre ou de haies 	<p>Aucune</p> <p>Déchetterie en activité localisée hors d'une zone Natura 2000</p>
<p>Destruction d'espèces Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> espèces animales <input type="checkbox"/> espèces végétales 	<p>Aucune</p>
<p>Détérioration du milieu et des fonctionnalités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> des rejets dans les milieux aquatiques, <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> directement <input type="checkbox"/> ou indirectement (ruissellement) <input type="checkbox"/> des modifications du réseau hydraulique (baisse de niveau de nappe, baisse du niveau des eaux sur les étangs, lacs, marres, assèchement des milieux, etc...) <input type="checkbox"/> des modifications de la composition physico-chimique des milieux aquatiques (température, oxygène, matière organique, concentration en nitrates, phosphates, matière en suspension, etc...) <input type="checkbox"/> la création de pistes de chantier, des circulations (même piétonnes), des zones de stockage <input type="checkbox"/> des ruptures de continuité écologique pour les espèces (corridor écologique) (ex : implantation d'une construction empêchant une espèce de se rendre sur son lieu de reproduction, de repos ou d'alimentation ou pour une espèce végétale de se disséminer ou d'être fécondée) <input type="checkbox"/> des poussières, <input type="checkbox"/> des vibrations, <input type="checkbox"/> des pollutions lumineuses, <input type="checkbox"/> des pollutions d'une autre nature si oui précisez lesquelles (ex : hydrocarbures, produits chimiques, phytosanitaires, métaux lourds etc...), <input type="checkbox"/> du bruit (légère nuisance sonores du au trafic sur le site), 	<p>Déchetterie en activité localisée sur une ancienne carrière d'extraction, hors d'une zone Natura 2000</p> <p>Les eaux pluviales du site sont collectées et traitées par un débourbeur-déshuileur avant rejet dans le milieu naturel</p> <p>Les eaux usées sont traitées par l'intermédiaire d'une filière autonome.</p>

Aucune incidence n'est retenue vis-à-vis des zones Natura 2000 à proximité, justifiée notamment par la genèse de l'installation, l'absence d'aménagement et la localisation de l'aire d'étude.

7.2. Mesure d'évitement et de réduction des incidences potentielles

En l'absence d'incidence notable, aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est proposée dans le cadre de cette étude.

8. CONCLUSION

8.1. Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative ?

Suite à la réflexion qui a été menée tout au long de ce formulaire et des mesures de réduction d'évitement ou d'accompagnement qui ont été envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences significatives :

La déchetterie de Villefranche-sur-Cher est existante et s'inscrit dans un environnement en partie anthropisé où aucun aménagement n'est envisagé à moyen terme. Par cette analyse il n'a été identifié d'enjeux particuliers sur la thématique.